

Assemblée générale Hhorages 15 mars 2008

au FIAP, 30 rue Cabanis, 75014 PARIS de 9h30 à 17h30

Paroles d'ouverture :

« *Sans vous on ne peut avancer* ». C'est par ces mots que la Présidente, Mme Denise Jourdan-Hemmerding accueille les participants venus des quatre coins de la France. Nous avons même eu le plaisir d'avoir parmi nous des adhérents venus de Corse. Tous sont vivement remerciés de leur présence et de leur soutien car, comme le rappelle la Présidente, les témoignages des familles sont des pièces essentielles pour que la recherche avance.

Rapport financier :

La Trésorière, Mme Mauricette Puillandre, présente ensuite le rapport financier. Le montant des cotisations pour l'année 2007 s'élève à 7315 Euros. Les membres fondateurs abondent pour environ le même montant. Pour eux, c'est un travail quasi quotidien et un investissement permanent. Mais il n'est pas question de recevoir des subventions qui muselleraient notre action. D'où l'importance de l'adhésion, qui marque l'accord avec les objectifs de l'association et permet de préserver notre indépendance. Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Rapport sur l'avancée des recherches scientifiques :

Mme Marie-Odile Gobillard-Soyer – Vice-Présidente et Directeur de Recherche Emérite au CNRS en biologie cellulaire- présente un exposé sur l'avancée des recherches scientifiques. Un condensé de cet exposé est reproduit dans les pages de ce numéro de Hhorages Infos 6. Elle nous apprend que *L'Indépendant de Perpignan* a consacré un article très intéressant sur les effets délétères des traitements hormonaux et qu'en conclusion la journaliste soulève à juste titre les interrogations que peut poser la prise de la pilule contraceptive à base d'éthinyl estradiol.

Cette hormone artificielle est, en effet, liposoluble et non hydrosoluble comme le sont les hormones naturelles. Elle se dégrade donc dans l'organisme en se fixant dans les graisses et c'est pourquoi il est conseillé d'attendre 1 à 2 ans avant de procréer lorsque l'on arrête de prendre la pilule d'autant que le cerveau du fœtus est riche en lipides, comparable à « une motte de beurre ».

Intervention de Maître Jean-Paul Teissonnière :

En fin de matinée, intervient notre avocat, Me Jean-Paul Teissonnière. On lui remet le dernier rapport sur la recherche. Il présente les excuses de Me Sylvie Topaloff qui n'a pu venir mais qui s'occupe, elle aussi, activement de notre affaire.

Pour lui, la partie judiciaire n'est pas la partie essentielle pour l'instant. Ce sont tout d'abord les connaissances scientifiques qui feront avancer le reste...

A l'interrogation d'un adhérent qui se demande pourquoi l'enquête diligentée par le juge d'instruction, Mme Bertella-Geoffroy, et effectuée par le Capitaine Chacun auprès des familles de la région Ile de France n'est toujours pas versée au dossier de l'instruction, Me Teissonnière répond que les juges d'instruction ne se précipitent pas de dévoiler leurs cartes trop rapidement... Il nous confie que Mme Bertella-Geoffroy reste très attentive aux problèmes de santé qu'elle instruit.

Il rappelle que, si des scandales de santé ont éclaté, c'est avant tout grâce aux associations. Elles jouent un rôle prépondérant et sont un véritable espoir pour l'avenir.

Les enfants devenus majeurs peuvent-ils porter plainte ? Oui, répond notre avocat, même si parfois ce n'est pas facile en raison de leur état psychique. Mais **cette démarche peut donner du sens à une chose qui apparemment n'en a pas.**

En résumé, il n'y a pas lieu de se presser à porter plainte. Il est préférable de n'avoir que quelques dossiers bien construits et bien ficelés auxquels l'on pourra raccrocher par la suite tous les autres. Les premiers dossiers permettent d'interrompre la prescription.

Intervention du Docteur Oussama Kebir, chercheur au CERC sous la direction du Professeur Marie-Odile Krebs :

L'après-midi est consacrée à l'intervention du Dr Oussama Kébir, psychiatre, généticien et biologiste moléculaire qui travaille au CERC (centre d'évaluation et de recherche clinique) sous la direction du Professeur Marie-Odile Krebs dans le cadre du projet PICRI qui a été retenu et subventionné par la Région Ile de France.

De nombreuses questions lui sont posées par les assistants. Il explique, en particulier, que les participants à ce protocole sont soumis à une batterie de tests. Tests d'attention, de mémoire, examens neurologiques et recherches à partir d'un prélèvement sanguin. Ces analyses de sang permettront de savoir s'il y a eu un changement du profil de méthylation chez les enfants imprégnés *in utero*. Si l'on observe certains changements, on aurait alors un sérieux indicateur qui marquerait ainsi la présence d'anomalies dans le système nerveux central et expliquerait, par la suite, l'apparition des maladies psychiques. L'idéal, pour cette recherche, est donc de trouver des familles dont les aînés n'ont pas été imprégnés alors que les suivants l'ont été. Ces familles dites « informatives » sont l'élément clé de la recherche.

Dans son rapport sur la recherche, Mme Marie-Odile Gobillard-Soyer développe plus amplement ce sujet et nous vous invitons à vous y reporter.

Les secrétaires de séance
Sylvette Chevalier, Michel Datry